

Numéro de dossier : 1032931021	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme / des permis et de l'inspection
Objet	Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (CO92 03386)) de manière à : 1) modifier une aire d'affectation pour «Commerce lourd» et la catégorie de hauteur et de densité «5A» en remplacement de l'aire d'affectation «Habitation» et de la catégorie de hauteur et de densité «1A» correspondant aux lots 1 055 905, 1 055 904, 1 004 130 et 1 050 673; à la limite ouest de l'arrondissement à la jonction entre le Collège Marie-Victorin et la voie ferrée. 2) attribuer une aire d'affectation aux terrains, au nord du boulevard Henri-Bourassa, depuis la limite ouest de l'arrondissement jusqu'au prolongement de l'avenue Marien, n'ayant jamais fait, depuis le redécoupage territorial, l'objet d'une affectation et d'une catégorie de densité, et ce dans le prolongement des affectations du sol et des catégories de limites des densités et hauteurs existantes ou prévues au point 1».

Résumé pour la publication de l'avis: greffe

La modification au plan d'urbanisme consiste dans une premier temps à 1) modifier l'aire d'affectation «habitation» pour «commerce lourd» et la catégorie des limites de hauteur et densité de «1A» ou »5A» à la limite ouest de l'arrondissement entre le Collège Marie-Victorin et la voie ferrée et dans un deuxième temps; 2) d'attribuer des aires d'affectation et des limites de hauteur et de densité pour les terrains n'ayant jamais fait l'objet, depuis un redécoupage territorial, d'une affectation et d'une limite de hauteur et de densité, et ce dans le prolongement vers le sud-est des affectations et des catégories de densité existantes ou prévues au point 1.